

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 décembre 2018

N° 2018 - 21

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil dix-huit, le 13 décembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	7	
Votants :	8	
Nombre de voix :	11	
Date de la convocation :	06 décembre 2018	

Présents : MM HEBRARD, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT, RESONGLES, TOURREL, VALETTE et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MME BOURDONCLE, MM. ALAZARD, BERTELLI, BONLANG, DEPRINCE, MOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Décision Modificative n°2

Monsieur WEILL rappelle que la Communauté de Communes du Quercy Vert-Aveyron a décidé de confier la gestion de la déchèterie de Monclar-de-Quercy au Syndicat Départemental.

Cet acte conduit à la mise à disposition des biens pour l'exercice de cette mission. Le Syndicat reprend également l'amortissement des biens, soit 11 911.72 €, ce qui implique l'ajustement des opérations d'ordre du Budget 2018.

Section fonctionnement :

Le chapitre 68 « Dotations aux amortissements » est augmenté 11 912 € et le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » est diminué du même montant.

Section investissement :

Le chapitre 28 « Amortissements » est augmenté de 11 912 € et le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » est diminué du même montant.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°2 figurant en annexe.

Fait et délibéré le 13 décembre 2018

Le Président,

Michel WEILL

